

Homme et société – 39

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Langue et histoire

Édité par Jean-Philippe Genet

Actes du colloque de l'École doctorale d'histoire de Paris 1

INHA, 20 et 21 octobre 2006

Sous la direction de **Jean-Marie Bertrand, Pierre Boilley,**

Jean-Philippe Genet et Pauline Schmitt Pantel

Problèmes du bilinguisme dans l'Antiquité gréco-romaine

Le bilinguisme gréco-latin, à l'étude duquel se consacrent, depuis les années 1980, la linguistique moderne et la philologie classique, est propre à illustrer le lien entre linguistique et histoire, entre langue et société, qui est au cœur de ce colloque. Phénomène de grande ampleur, ses ramifications touchent de nombreux domaines de la société gréco-romaine : la diplomatie, la littérature, la loi, la médecine, la magie, la religion, l'administration, l'armée, le commerce, la philosophie... Depuis quelques décennies s'est élaborée une réflexion en profondeur sur les caractéristiques du bilinguisme dans le monde antique, que l'on se représenterait généralement comme le reflet d'un domaine culturellement mixte comportant deux langues et deux cultures. Telle est l'image proposée, à la suite de Theodor Mommsen, par Pierre Boyancé¹ et Henri-Irénée Marrou². L'ouvrage fondateur d'U. Weinreich, *Languages in Contact: Findings and Problems*, New York, 1953, a suscité une multitude d'études générales sur le bilinguisme en tant que phénomène sociolinguistique³. Une telle approche a été appliquée à l'Antiquité par Jorma Kaimio, *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, 1979, qui a proposé une étude différenciée selon les contextes mettant davantage l'accent sur une démarche qualitative⁴. Charles A. Ferguson et Joshua Fishman⁵ ont insisté sur l'opposition entre *bilinguisme* et *diglossie* et sur la nécessité de tenir compte de la situation d'énonciation pour comprendre le statut de chaque langue. La notion de « guerre des langues » (« *Sprachenkampf* »

1. P. Boyancé, « La connaissance du grec à Rome », *Revue des études latines*, 34, p. 111-131, 1957.
2. H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 6^e éd., Paris, Seuil, 1965, p. 374-388.
3. J.-J. Gumperz et D. Hymes (dir.), *Directions in Sociolinguistics: The Ethnography of Communication*, New York, Holt McDougal, 1972 ; J.-J. Gumperz, « The Speech Community », dans P. P. Giglioli, *Language and Social Context*, Londres, 1972, p. 219-231 ; D. Hymes (dir.), *Language in Culture and Society: A Reader in Linguistics and Anthropology*, New York et Londres, Harper & Row, 1964.
4. Voir le bilan dressé par E. Valette-Cagnac, *Uraque lingua. Critique de la notion de bilinguisme*, dans E. Dupont et E. Valette-Cagnac (dir.), *Épaves de parler grec à Rome*, Paris, Belin, 2005, p. 7-18.
5. C. A. Ferguson, « Diglossia », *Word*, 15, 1959, p. 325-340 (repris dans D. Hymes, *Language in Culture and Society*, op. cit. n. 3, p. 429-439) ; J. Fishman, *The Sociology of Language: An Interdisciplinary Social Science Approach to Language in Society*, Cambridge, Newbury House Publishers, 1972 ; « Language maintenance and language shift as a field of inquiry: revisited », dans *id.*, J. Fishman (dir.), *Language in Sociocultural Change*, Stanford, Stanford University Press, 1972 ; *Sociolinguistics: A Brief Introduction*, Cambridge, Newbury House Publishers, 1975 ; *Advances in the Study of Social Multilingualism*, La Hogue, De Gruyter, 1978.
6. H. Zilliacus, *Zum Kampf der Weltsprachen im oströmischen Reich*, Helsinki, Mercator tryckeri aktiebolag, 1935 (Amsterdam, A. M. Hakkeri, 1965).

ou, sous une forme déjà atténuée, « *competitive coexistence* ») a été remplacée par des modèles plus souples qui admettent toutes sortes de variantes du multilinguisme. On a élaboré de nouvelles typologies et de nouveaux concepts. Un accent particulier a été mis sur les langues transcodiques et notamment sur le *code-switching* (le passage d'une langue à l'autre au sein d'un même discours), notion développée par Carol Myers-Scotton⁸, et sur le choix de langue (*language choice*) en situation potentiellement bilingue⁹. Dans toute société bilingue, en effet, l'individu et la société sont confrontés à un choix qui dépend du statut des locuteurs, du contexte et des oppositions qui structurent la société (par exemple espace public et espace privé). Parallèlement, les études consacrées au bilinguisme ont mis en évidence deux concepts très généraux, « contact » et « interférences » (y compris les « emprunts ») : le premier relève de l'histoire dans la mesure où il fait référence au contexte spatio-temporel et aux situations concrètes de communication, le second est de nature linguistique, car il envisage les conséquences que ce phénomène a eues sur le fonctionnement et les fonctions des deux langues ainsi mises en relation. Appliqués au grec et au latin, les phénomènes de contact et d'interférences ont été un facteur de progrès et d'enrichissement à la fois linguistique et culturel¹⁰. On a encore mis en exergue la notion de *langue de contact* ou de *langue mixte* (« le gréco-latin ») qui a ses structures propres et qui s'est développée à l'intersection des langues grecque et latine dans une zone frontière où l'on ne sait plus très bien si l'on a affaire à du grec ou à du latin, une sorte de dialecte de transition qui n'a sa place que dans le cadre d'un bilinguisme imparfait¹¹.

Les limites de cette communication imposent que je sélectionne quelques aspects qui touchent directement le rapport entre langue et société et entre langue et culture. J'en ai privilégié trois : l'hellénisation de Rome et la politique linguistique romaine à l'époque républicaine ; le *code-switching* dans la correspondance de Cicéron ; bilinguisme, diglossie et identité dans l'*Imperium Romanum* : le choix de la langue.

7. R. Yaron, « The Competitive Coexistence of Latin and Greek in the Roman Empire », dans L. C. Vindick et al., *Colloquio Iuris Romani. Etudes dédiées à Hans Arslan*, II, Amsterdam, J. C. Gieben, 1995, p. 657-664.
8. C. Myers-Scotton, « Code-switching and borrowing: interpersonal and macrolevel meaning », dans R. Jacobson (dir.), *Code-Switching as a Worldwide Phenomenon*, New York, Peter Lang, 1990 ; *Social Motivations for Code-Switching: Evidence from Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
9. J.-J. Gumpertz, *Discourse Strategies*, Cambridge, University Press, 1982 ; M. Heller, *Code-Switching: Anthropological and Sociolinguistic Perspectives*, Berlin, De Gruyter, 1988 ; et « Code-switching and the politics of language », dans L. Milroy et P. Maysken (dir.), *One Speaker, Two Languages: Cross-Disciplinary Perspectives on Code-Switching*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
10. F. Bevilacqua, « Les Contacts linguistiques », dans *Studi Classici*, 37-38, 2001-2003, p. 195-200.
11. M. Leivo, « The Mixed Languages in Roman Inscriptions », dans H. Solin, O. Salomies et U.-M. Liertz (dir.), *Acta Colloquii epigraphici Latini, Helsinki 3-6 September, Helsinki, Institutum Romanum Finlandiae*, 1995, p. 293-301 ; et « Greek or Latin, or something in between? The Jews of Venetia and their Language », dans H. Solin, M. Leivo et H. Halla-aho (dir.), *Latin vulgaris-latin tardif. Actes du VI colloque international sur le latin vulgare et tardif, Helsinki 29 août-2 septembre 2000*, Hildesheim, Olms, 2003, p. 253-264.

Hellénisation de Rome et politique linguistique romaine à l'époque républicaine : la toga et le pallium

Après les conquêtes de Alexandre le Grand, le grec s'est imposé comme « *Hellisprache* » de tout l'Empire conquis par le Macédonien. Ses conquêtes terminées, Alexandre eut le projet, rapporte Plutarque¹², d'unifier son Empire en imposant le grec comme seule langue administrative de ses provinces. Après la mort du conquérant, le grec devint effectivement la langue en usage dans les différents royaumes issus du partage tout en laissant subsister les langues locales. À l'ouest, la puissance romaine s'impose peu à peu. La romanisation de la partie occidentale du bassin méditerranéen fut toutefois précédeée par un phénomène inverse : l'hellénisation de Rome. Pour civiliser les autres, les Romains devaient d'abord se civiliser eux-mêmes à l'école de la Grèce : *Graecia capta ferum victorem cepit*, écrit très justement Horace¹³. Bien qu'il ait acquis la supériorité politique sur la Grèce, *capta*, jamais le pouvoir romain ne tenta d'imposer par la force la langue latine aux provinces de langue grecque. Les Romains ne changèrent rien aux habitudes relatives à l'emploi des langues dans le domaine administratif. Le grec resta donc la seule langue administrative de la *Pars Orientis*, tout au moins jusqu'à Dioclétien.

Au demeurant, Rome est, dès l'origine, une ville grecque. Caton¹⁴ dit explicitement que Évangère, lorsqu'il arriva dans le Latium, fit connaître le dialecte éolien aux Barbares de cette région, et il ajoute même que Romulus lui-même parlait ce dialecte¹⁵. La présence de cette théorie chez un adversaire de l'hellénisme comme Caton montre que cette thèse trouvait un écho favorable à Rome au milieu du I^{er} siècle. Beaucoup de témoignages montrent en effet que Rome était prête à embrasser l'héritage grec, mais pas de façon inconditionnelle ou simpliste. La position de Rome vis-à-vis de la Grèce a toujours été ambiguë : elle consiste en une tension entre admiration et animosité, comme le reflète l'attitude ambivalente de Caton lui-même. Un processus intense d'hellénisation de Rome, avec pour conséquence la diffusion du grec, commence véritablement avec les guerres puniques. Cicéron est conscient du rayonnement universel de la langue de l'Hellade lorsqu'il proclame, dans le *Pro Archia*¹⁶ :

Graeca leguntur in omnibus fere gentibus, Latina suis finibus, exiguis sane, continetur.

12. *Vie d'Alexandre*, 47, 6. Pour réaliser cette ambition à une si grande échelle, il rassembla 30 000 enfants originaires des différentes régions de son Empire afin qu'ils soient éduqués en langue grecque et qu'ils reçoivent la formation militaire macédonienne. Devenus adultes, ils devraient remplir les fonctions administratives les plus importantes à travers tout le territoire.
13. *Épîtres*, II, 1, 156-157.
14. *Origines*, I, 19 Peter (= Jean Le Lydien, *De magistratibus*, I, 5).
15. E. Gabba, « Il latino come dialetto greco », dans *Miscellanea di studi alexandrini in memoria di A. Rostagni*, Turin, Boringhieri, 1963, p. 365-376.
16. Ce passage, fondé sur des considérations géopolitiques, doit toutefois être pris *cum grano salis*, dans la mesure où Cicéron défend un poète grec. Il a donc intérêt à grandir le rôle du grec, ce qui ne peut se faire qu'au détriment du latin, l'autre pan de l'*linguae lingua*.

Langue de l'aristocratie romaine, le grec est aussi la langue de la diplomatie¹⁷, avec toutefois une exception majeure : Caton l'Ancien. Bien qu'il fût capable de s'exprimer en grec¹⁸, le Censeur mettait un point d'honneur à utiliser le latin, même lorsqu'il s'adressait à des populations de langue grecque. C'est ce qu'il fit lors de son séjour à Athènes, en 191. Il exigeait aussi la présence d'un interprète au Sénat. Si l'on en croit un passage célèbre de Valère Maxime, la règle stricte donnait raison à la rigueur de Caton. Elle prévoyait en effet explicitement que les magistrats de Rome ne répondent qu'en latin aux ambassadeurs étrangers, que ce soit au Sénat ou hors de Rome. C'était là une manière de préserver leur majesté et celle du peuple romain. Valère Maxime évoque l'usage linguistique du passé dans une série d'histoires qui se rapportent aux anciennes traditions romaines et qui trahissent un chauvinisme probablement exagéré.

II, 2, 2 : *Magistratus vero prisci quantopere suam populique Romani maiestatem reitentes se gesserint hinc cognosci potest, quod inter cetera obtinenda granitatis indicia illud quoque magna cum perseverantia custodiabant, ne Graecis unquam nisi latine responsa darent. Quin etiam ipsos linguae utilitatem, qua plurimum valent, excussa per interpretem loqui cogebant non in urbe tantum nostra, sed etiam in Graecia et Asia, quo solliciti Latinae vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur.*

« Et pour les magistrats d'autrefois, l'application avec laquelle ils ont veillé à leur majesté et à celle de l'État romain, au cours de leur gestion, on peut s'en rendre compte au fait que, parmi toutes les autres preuves de leur respect de la gravité, ils s'appliquaient aussi avec la plus grande persévérance à ne jamais répondre aux demandes des Grecs que par une décision rédigée en latin. Et même ils les obligeaient à se priver de l'habitude à parler dont ils disposent si nettement en leur faisant prendre un interprète pour s'adresser à eux, non seulement ici à Rome, mais encore en Grèce et en Asie, avec l'intention sans doute de permettre à la langue latine de se répandre dans toutes les nations en inspirant plus de respect¹⁹. » (Traduction R. Combès.)

Le principe énoncé par l'anecdotier a de quoi surprendre, car, depuis le II^e siècle, et même avant, les Romains étaient bilingues. Certains épisodes, sous la République, concordent toutefois parfaitement avec la règle présentée par Valère Maxime. T. Quintus Flamininus, en 196, après la victoire de Cynocéphales sur Philippe V, annonça aux Grecs l'indépendance de la Macédoine en latin²⁰. En 191, alors qu'il était tribun militaire, Caton s'adressa à Athènes en latin, laissant

17. J.-L. Mourguet, « Écriture en deux langues : bilinguisme et pratique de chancellerie sous le Haut-Empire romain », dans *Dialogues d'histoire ancienne*, 21, 1995, p. 105-129.

18. Ce sont les *Caracae litterae* qu'il étudia fort tard, mais il devrait avoir appris le grec plus tôt. Voir E. S. Gruen, *Culture and National Identity in Republican Rome*, Cornell University Press, 1992, p. 56-57.

19. Valère Maxime, II, 2, 2, et le commentaire de ce passage par E. S. Gruen, *op. cit.* n. 18, p. 235-236.

20. Tit-Live, XXXIII, 32, 5.

à un subalterne le soin de traduire ses propos en grec – traduction d'ailleurs beaucoup plus longue que l'original, signale Plutarque²¹, ce qui surprit beaucoup les auditeurs. Alors qu'en 168 il avait interrogé Persée en grec²² (Persée ignorait évidemment le latin), puis s'était adressé aux siens en latin, Paul Émile, après la défaite définitive de la Macédoine en 167, annonça aux Grecs le nouvel ordre qui devait s'instaurer en Grèce. Il fit la proclamation en latin et laissa à un interprète le soin de traduire en grec, le préteur Cn. Octavius : *Paulus Latine, quae senatus, quae sibi ex consilio sententia visa essent, pronuntiavit. Ea Cn. Octavius praetor – nam et ipse aegerat – interpretata sermone Graeco regerebat*²³. Les épisodes de 191 et de 167 se déroulent selon un schéma analogue. Dans les deux cas, le supérieur romain parle en latin devant une assemblée qui ne le comprend pas, avec une traduction qui vient après – pas une traduction simultanée, c'est très différent – et qui est faite par un subordonné romain, non par un traducteur grec. De cette façon, deux buts sont atteints : la traduction assure l'information envers les Athéniens et les Grecs ; la proclamation en latin qui précède et que les intéressés ne peuvent comprendre revêt une valeur symbolique et est destinée à souligner la supériorité de Rome, le *princeps populus*. Bien qu'il sût le grec, Paul Émile tenait à agir de la sorte en tant que personnage officiel représentant la puissance romaine victorieuse. L'épigraphie confirme cette interprétation. Paul Émile, tout philhellène qu'il ait été, a fait graver en latin le souvenir de sa victoire sur le roi Persée et sur les Macédoniens²⁴.

Sous la République, certains magistrats ne paraissent toutefois pas sensibles à la règle énoncée par Valère Maxime et utilisent le grec. Dans certains cas, en effet, l'emploi du grec – langue des vaincus – peut aussi apparaître comme un signe de puissance. Ce fut le cas de Flamininus lors de la proclamation de la liberté de la Grèce aux jeux isthmiques²⁵. En 133, au moment où Pergame, par le testament d'Attale III, revenait sous la domination de Rome, Publius Licinius Crassus annonça ses *decreta* non en latin, mais en grec sans traducteur et, qui plus est, dans tous les dialectes grecs que l'on parlait dans le royaume de Pergame²⁶.

L'épigraphie des provinces orientales vient confirmer l'importance du grec dans la *Pars Orientis*. La publication des documents officiels (senatus-consultes, édits, rescrits impériaux, lettres des empereurs ou des magistrats) se fait en grec. Il est vrai que les latinismes et les fautes de grec que l'on rencontre dans ces

21. Plutarque, *Vie de Caton*, 12, 5. Voir E. S. Gruen, *op. cit.* n. 18, p. 68-69.

22. Tit-Live, XIV, 8, 6.

23. Tit-Live, XIV, 29, 3.

24. *ILRP 323* : *L. Annilius L. f. imperator de rege Perse Macedoniaeque cepit*. Voir le commentaire de J.-L. Ferrary, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Rome, École française de Rome, 1988 (BEFAR, 271), p. 556-558.

25. Plutarque, *Vie de Flamininus*, 10-12.

26. Valère Maxime, VIII, 7, 6. Quintilien (XI, 2, 50) en fait un exemple de polyglossie, à côté de Thémostocle ou Mithridate.

documents romains suggèrent que les originaux étaient en latin. Mais, si les Romains avaient voulu établir le latin comme langue de la diplomatie, pourquoi ont-ils traduit les textes latins ? En réalité, les Romains, pragmatiques, avaient le souci d'établir une communication effective. Les armées doivent conquérir, mais la consolidation du pouvoir dépend du contrôle que l'on peut exercer sur les populations conquises. En établissant un empire bilingue, les Romains ont mis sur pied un système de communication efficace fondé sur la langue la plus diffusée dans le bassin méditerranéen, le grec. Le latin ne viendra que bien plus tard. L'administration romaine se sert du latin à l'est comme langue de communication *externe*, alors que le grec l'emporte comme langue de communication *interne*²⁷. Lorsque Rome fit la conquête du monde grec, elle ne changea rien à l'usage des langues. Ainsi on a abouti à ce que J. Kaimio appelle un *unilinguisme bilatéral*²⁸, puisque l'Empire romain est partagé en deux *partes*, l'une latiphone, l'autre hellénophone.

Revenons au texte de Valère Maxime. Ce passage pourrait donner à penser que la langue est un signe de pouvoir. Certains Romains l'entendaient certainement ainsi. Mais nous avons vu que la règle était loin d'être respectée dans toutes les occasions. La situation paraît donc complexe et contradictoire. En réalité, le passage de Valère Maxime, qui fait référence à une pratique ancestrale des *magistratus prisici*, c'est-à-dire, entre autres, les magistrats prorogés pour gouverner une province et chargés d'y rendre la justice, doit être interprété en tenant compte du contexte. Quelques paragraphes plus loin (II, 2, 5), l'anecdotier mentionne l'humiliation en 282 d'un envoyé romain à Tarente, L. Postumius Megellus, qui, selon Denys d'Halicarnasse et Appien²⁹, avait tenté de négocier en grec avec les Tarentins³⁰. Son grec était si mauvais que ses paroles avaient provoqué les railleries des habitants de la ville. La gravité de l'affront fut telle qu'elle justifia la déclaration d'une guerre contre Tarente. La meilleure façon d'expliquer le rôle que Valère Maxime assigne au latin, langue de la dignité romaine, est de considérer que la règle qu'il énonce a été une réponse à l'humiliation de Postumius : les Romains avaient retenu la leçon.

Poursuivons la lecture du texte.

nec illis devertant studia doctrinae, sed nulla non in re pallium togae subici debere arbitrantur, indignum esse existimantes inlecebris et suavitati litterarum imperii pondus et auctoritatem donari.

27. B. Adamik, « Offizielles Kommunikationssystem und Romanisierung », dans *Latin vulgare-latin tardif VII, Actes du VII colloque international sur le latin vulgare et tardif (Séville, 2-6 septembre 2003)*, éd. par C. Ariza Abellán, Séville, Université de Séville, 2006, p. 22-23.

28. B. Adamik, *op. cit.* n. 27, p. 24-28.

29. Voir les textes dans J. Kaimio, *The Romans and the Greek Language*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica, 1979, p. 96.

30. E. S. Gruen, *op. cit.* n. 18, p. 229-230.

« Certes ils ne manqueraient pas de culture, mais ils pensaient qu'il n'était pas d'occasion où ils ne dussent obliger le costume grec à s'abaisser devant la toge, jugeant indigne de permettre qu'au charme et à l'agrément de la littérature fussent sacrifiées l'influence et le prestige du pouvoir³¹. » (Traduction R. Combès.)

Ce qui est remarquable, dans ce passage, c'est la force symbolique attribuée à la langue. La langue est comparable aux vêtements, la *toga* et le *pallium*³². Parler la langue qui ne convient pas, le grec en l'occurrence, lors de circonstances officielles, n'est pas du tout au-delà des compétences des Romains. C'est une question d'apparence. Parler la langue qui ne convient pas, c'est comme porter le vêtement qui ne sied pas. On peut établir un lien entre ce passage et l'histoire, racontée par Suétone, d'Auguste et de ses amis qui, dans la baie de Pozzuoles, échangèrent leurs vêtements et leurs langues : *sed et ceteros continuos dies, inter varia minuscula, togas insuper ac pallia distribuit, lege proposita ut Romani graeco, Graeci romano habitu et sermone uterentur*³³. La langue est vue comme un vêtement que l'on peut mettre, enlever ou même échanger comme on le souhaite. Mais c'est aussi une manière de souligner l'identité culturelle. Il y a un risque réel de perdre une spécificité en utilisant la mauvaise langue ou en portant les mauvais vêtements. À ce sujet, Valère Maxime est riche en anecdotes. Le chapitre VI du livre III donne des exemples d'hommes illustres qui, dans leur costume ou dans toute autre façon de vivre, se sont laissés aller au-delà de ce que permettrait la coutume de leurs ancêtres.

Comme le vêtement, la langue sert aux Romains à définir une identité romaine dans une société où cette identité est instable non seulement parce qu'elle est perméable aux influences culturelles extérieures, mais aussi parce que la composition de la classe dirigeante se modifie par l'élargissement du droit de cité. La *toga* est plus qu'un vêtement, elle est le symbole de la fierté romaine. Suétone rapporte un mot d'Auguste citant Virgile³⁴ : *Romanos, rerum dominos, gentemque legatam*. Auguste donna mission aux édiles de ne laisser désormais personne prendre place au forum ou au cirque si ce n'est sans manteau et en toge³⁵.

31. Que Cicéron ait été blâmé par Metellus parce qu'il s'était adressé au Sénat de Syracuse en grec, *indignum factus* (Cicéron, *Verrines*, 2, 4, 147), ne montre pas qu'il y avait une règle bien définie, mais que certains Romains tentaient d'en imposer une.

32. La comparaison entre la langue et le vêtement se trouve plusieurs fois dans le *De lingua latina* de Varron. Sur la *toga* et le *pallium*, voir F. Dupont, « Plaine "fil du bouillier de bouillie" ». La palliata est-elle une comédie grecque en latin ? », dans F. Dupont et E. Valente-Cagnac (dir.), *Façons de parler grec à Rome*, *op. cit.* n. 4, p. 178-182.

33. Suétone, *Vie d'Auguste*, 98.

34. *Ibid.*, 40.

35. Ce problème revient chez le chrétien de Carthage, Tertullien, qui, dans son traité *De pallio*, rédigé avant 211, défend le port du *pallium*, vêtement du philosophe, ici chrétien, contre celui de la *toga*, vêtement du citoyen romain, païen. Parmi les arguments qu'il déploie pour justifier l'abandon de la *toga*, le plus développé est que le monde est soumis au devenir universel auquel il faut se soumettre.

Il semble évident que les Romains étaient impliqués dans une lutte de pouvoir sur le plan linguistique, mais de façon plus complexe que ne le dit Valère Maxime. En réalité, nous l'avons vu, le bilinguisme fonctionnait de manière souple et empirique, à l'instar de la pratique générale des deux langues. M. Dubuisson a montré combien, en ce domaine comme dans d'autres, Rome savait adapter sa politique aux circonstances³⁶. Valère Maxime semble sous-entendre que la règle de l'emploi du latin n'était plus respectée de son temps, sous le règne de Tibère, qui souhaitait que l'on y revînt. Il se fait l'écho d'un point de vue qui était courant sous le règne de cet empereur, qui, comme l'avait déjà fait Auguste, s'attachait à la défense d'une pure latinité comme ciment unificateur de l'Empire en faisant la chasse aux hellénismes³⁷. Les scrupules linguistiques que Valère Maxime attribue au passé sont en réalité un miroir de ceux de l'empereur Tibère lui-même, à propos duquel Suétone rappelle (*Vie de Tibère*, 71) :

sermone Graeco quamquam aliqui promptius et facilis, non tamen usque quaque usus est abstiniq[ue] maxime in senatu; adeo quidem, ut monopolium nominativus ueniam prius postular[et], quod sibi uerbo peregrino uentum esset, atque etiam cum in quodam decreto patrum ἐλαβύλα rectaretur, committendum censuit nocem et pro peregrina nostrat[em] requirendam aut, si non reperiretur, uel pluribus et per ambibum uerborum rem emittendam. nihiltem quoque Graece testimonium interrogatum nisi Latine responder[et] uelut.

« Quoiqu'il maniait la langue grecque avec aisance et facilité, il n'en usa pourtant pas en tout lieu. Il s'en abstint surtout dans le Sénat, et à tel point qu'ayant à parler de monopole, il commença par s'excuser de devoir employer un mot étranger. Un autre jour que, dans un décret du Sénat, on lisait le mot ἐλαβύλα il fut d'avis de changer ce mot et de remplacer ce terme étranger par un terme latin, disant que, si on n'en trouvait pas, il fallait recourir à une périphrase. » (Traduction H. Ailloud.)

Alors qu'en 282 un Romain pouvait risquer l'humiliation pour une mauvaise connaissance du grec, l'érudit Tibère, exilé à Rhodes, ami des grammairiens et des astrologues, met un point d'honneur à maintenir la pureté linguistique de la voix la plus officielle de Rome, le Sénat. Certains indices laissent en effet penser que l'emploi du grec s'était généralisé au début de l'Empire, y compris dans les circonstances officielles. Tibère a pris à plusieurs reprises des mesures visant à restreindre l'emploi du grec dans la vie officielle. Il interdit à un soldat, auquel on demandait son témoignage en grec, de répondre autrement qu'en latin³⁸. Dion Cassius précise toutefois que cet empereur lui-même a fini par

accepter d'entendre des procès où l'une des parties plaiderait en grec³⁹. Après Tibère, la politique de défense du latin semble s'être atténuée. Claude, qui était parfaitement bilingue, tenta bien lui aussi de limiter l'usage du grec, mais ne fit pas preuve en la matière d'une rigueur absolue. Il répondit à des ambassadeurs grecs au Sénat en leur langue par un discours suivi. Suétone⁴⁰ lui prête du reste une phrase qui montre bien qu'il considérait les deux langues à part égale. S'adressant à un étranger qui discutait en grec et en latin, il lui dit : « Puisque vous possédez nos deux langues. » Mais il n'hésita pas à rayer de la liste des juges un des premiers citoyens de la province grecque, qui ignorait la langue latine, et à lui retirer le droit de cité⁴¹. De même, il retira la *civitas* à un citoyen de Lycie qui ne comprenait pas le latin⁴². Il est vrai que le latin finit pas s'imposer de lui-même non par une loi, mais grâce au prestige des vainqueurs, même si un tel prestige constitue une forme de contrainte.

Il n'en reste pas moins vrai que, sous la République, se servir du latin dans le domaine public est présenté comme un véritable privilège que les Romains accordaient avec parcimonie⁴³. En 180, Cumès, *civitas sine suffragio* depuis 338⁴⁴, ville grecque conquise par les Osques en 421⁴⁵ qui avait toujours l'osque pour langue officielle, demande à Rome la permission d'utiliser le latin dans la vie publique : *Gymnais eo anno petentibus permissum, ut publice Latine loquerentur et praecoribus Latine uendendi ius esset*⁴⁶. Rome accéda à cette demande. L'interprétation de ce passage pose quelques problèmes, mais un fait semble assuré. La concession du *ius Latii* en 180 venait sanctionner un processus de romanisation. Le latin permettrait en effet de profiter de façon plus directe des deux droits les plus importants garantis par la *civitas sine suffragio* : le *conubium* et le *commercium*. C'est probablement dans ce sens qu'il faut entendre *publice loqui et ius uendendi* dans le texte de Tite-Live. Il est clair que les habitants de Cumès considéraient le latin comme une langue de prestige : Cumès a tenté de resserrer ses liens avec Rome par une politique linguistique publique⁴⁷.

36. M. Dubuisson, *Y a-t-il une politique linguistique romaine ?*, *Klèma*, 7, 1982, p. 55-68.

37. M. Dubuisson, « Purisme et politique : Suétone, Tibère et le grec au Sénat », dans F. Decret et C. Denoux (dir.), *Mélanges J. Vermeir*, Bruxelles, (Collection Latomus, 193), 1986, p. 109-117 et E. Vallette-Cagnac, art. cit. n. 4, p. 19-21.

38. Suétone, *Vie de Tibère*, 71.

39. J. Kaimio, *op. cit.* n. 29, p. 107.

40. Suétone, *Vie de Claude*, 42.

41. Suétone, *Vie de Claude*, 16 ; et Dion Cassius, *LVI*, 15, 3. Sur le lien entre la *civitas* et la connaissance du latin, voir H. Inglebert, « Citoyenneté romaine, romanités et identités romaines sous l'Empire », dans *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain. Hommage à Claude Lepelletier*, textes réunis par H. Inglebert, Paris, Picard, 2002, p. 242-243 ; et J.N. Adams, « "Romanians" and the Latin Language », *The Classical Quarterly*, 53, 2003, p. 185-188.

42. Dion Cassius, *LX*, 17, 4.

43. Sur l'expansion du latin, R. Oñiga, *Lingua e identità etnica nel mondo romano*, dans *Plurilinguismo*, 4, 1997, p. 51-54.

44. Tite-Live, *VIII*, 14, 11.

45. Velleius Paterculus, *I*, 4, 2.

46. Tite-Live, *XI*, 42, 13.

47. O. de Cazanove et C. Meanti, *L'Italie romaine d'Hannibal à César*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 12 ; J.N. Adams, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 113-114, 122, 148, 152, 657.

En dépit de toutes les influences linguistiques et culturelles qu'il a subies de la part du grec, le latin a su conserver son identité et son pouvoir. Virgile met dans la bouche du Jupiter une prédiction éclairante relative au syncrétisme italo-romain : *sermone Ausonii patrum moreque tenebunt... faciantque omnis uno ore Latinos* (XII, 834 et 837), « les peuples d'Ausonie conserveront la langue et les mœurs de leurs pères... et je ferai que tous d'une même voix se reconnaissent Latins » (traduction J. Perret).

Code-switching

Dans la production scientifique récente consacrée au bilinguisme, le concept de *code-switching* (alternance de langue : alternance codique) a donné lieu de multiples discussions et offre un modèle particulièrement intéressant pour comprendre comment deux cultures peuvent coexister en entant en interaction plutôt qu'en s'assimilant⁴⁸. Ces études se penchent sur la façon dont une personne bilingue utilise les langues de façon tactique en les faisant correspondre au contexte social. Il existe en effet une relation de pouvoir entre les langues, déterminée par le contexte social et historique. La plupart du temps, une langue représente le dominant, l'autre le dominé. C. Myers-Scotton pense que chaque langue présuppose un ensemble de droits et d'obligations entre les locuteurs. Dans une situation donnée, le choix d'une langue est « non marqué », le choix de l'autre « marqué ». La langue non marquée est la langue normalement attendue, le choix marqué correspond à un fait inattendu. La langue prend donc sens dans le contexte dans lequel elle est utilisée. La clé du succès consiste à connaître le contexte social qui requiert ou qui permet de changer de langue. À Syracuse, à Naples, dans son jardin privé, un Romain peut parler grec ou passer sans difficulté du latin au grec. Au Sénat, comme nous l'avons vu, il devra s'astreindre à ne parler que latin. L'œuvre de Cicéron illustre bien cet aspect. Tandis que ses discours présentent une latinité pure, symbole de la Rome officielle, ses lettres sont remplies de mots grecs. La correspondance de Cicéron constitue en effet, dans la littérature latine, le corpus de textes le plus étendu où l'on trouve des *code-switching* – 850 mots ou expressions en grec⁴⁹. Le *code-switching* du latin au grec chez Cicéron et chez d'autres membres de l'élite romaine a souvent

été interprété comme une forme d'intimité ou même comme une « langue de l'intimité⁵⁰ », la langue maternelle du Romain en quelque sorte. D'après certains, la vie psychologique et émotionnelle provoquerait des passages du latin au grec. M. Dubuisson a beaucoup insisté sur cet aspect en l'étendant à l'usage général du grec dans la classe supérieure de Rome. Le *wai sv tévov* de César serait dû, selon lui, au fait qu'au moment de mourir César « retrouve sa langue maternelle ou du moins sa langue première⁵¹ ». Cette interprétation, qui fait du grec la langue « des émotions et des sentiments », « de l'intime et du for intérieur », soulève toutefois des objections dans le détail desquelles je ne puis entrer ici⁵². Quoi qu'il en soit, les passages du latin au grec dans la correspondance de Cicéron ne peuvent tous s'expliquer par le caractère intime que revêtirait la langue grecque à Rome. Le problème est en réalité fort complexe et mériterait d'être approfondi. Tout d'abord, il faut observer que tous les mots grecs présents dans les lettres n'ont pas le même statut. On constate par exemple que Cicéron emploie beaucoup de mots grecs relevant du vocabulaire médical. Tandis que la terminologie de certaines disciplines comme la rhétorique ou la philosophie a été activement traduite dès l'époque républicaine, le vocabulaire médical est resté longtemps grec. Même dans d'autres domaines, seul le mot grec est capable d'exprimer une réalité pour laquelle n'existe aucun équivalent latin⁵³.

De surcroît, on constate que les *code-switching* dépendent du correspondant, mais aussi de la date de la lettre. Lorsqu'il écrit à des hommes politiques ou à des dignitaires de l'État, Cicéron utilise le latin sans *code-switching*. Il en va de même pour les lettres à son épouse et à sa fille, qui sont en général exemptes de grec⁵⁴. Il réserve le grec pour des amis intimes, et encore pas pour tous. Ainsi lorsqu'il écrit à L. Papirius Paetus, qui est pourtant un ami très proche, il évite le grec. Paetus a reçu une éducation grecque aussi soignée que celle de Cicéron, mais il a choisi le parti de la pure romanité : c'est un Romain de la vieille école, « à la Caton ». Cicéron lui-même nous éclaire sur l'orientation prise par

48. Voir n. 5.

49. Les études les plus récentes sur le grec dans la correspondance de Cicéron sont les suivantes : O. Wenskus « Triggerting und Einschaltung griechischer Formen in lateinischer Prosa », *Indogermanische Forschungen*, 100, 1995, p. 172-192; Eiblholzer *Codewechsel und Vermischungen in der lateinischen Prosa. Zusätzlichen Nützlichkeiten und Disziplinärspädie*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck, 1998; G. E. Dunkel, « Remarks on code-switching in Cicero's letters to Atticus », *Museion Helveticum. Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique*, 57, 2000, p. 122-129; S. Swain, « Bilingualism in Ancient Society: The Evidence of Code-Switching », dans J. N. Adams, M. J. Jansse et S. Swain (dir.), *Bilingualism in Ancient Society: Language Contact and the Written Word*, Oxford, 2002, p. 128-167; J. N. Adams, *op. cit.*, n. 47, p. 297-416; M. Dubuisson, « Le grec de la correspondance de Cicéron : questions préliminaires sur un cas de bilinguisme », *La Linguistique*, 41, 2005, p. 69-86.

50. J.-M. Pabón, « El griego, lengua de la intimidad entre los Romanos », dans *Emerita*, 7, 1939, p. 126-131, qui s'appuie sur le témoignage de Quintilien (*Institution oratoire*, I, 1, 12-14) disant que le jeune Romain doit commencer par l'étude du grec. Pour lui, cette « antériorité » du grec sur le latin fait de la langue de l'Hellade la véritable langue maternelle des Romains.

51. M. Dubuisson, « Toi aussi, mon fils ! », dans *Latomus*, 39, 1980, p. 881-890 (spéc. 888-890).

52. Voir O. Wenskus, « Zitatwanzig als Motiv für Codewechsel in der lateinischen Prosa », *Glotta*, 71, 1993, p. 215 et n. 27, qui souligne que César, éduqué par sa propre mère, Aurélia (voir Tacite, *Dialogus des orateurs*, 28, 5), n'a probablement pas reçu sa première éducation en grec.

53. Ainsi en est-il du terme *ἐπιδημιος* dans des lettres à Atticus où Cicéron, après la mort de sa fille Tullia, en février 45, exprime son souhait de la voir devenir une déesse et de lui construire un *fanum*. Il évoque l'idée d'acquérir un domaine suburbain qui pourra devenir le site pour le *fanum* de Tullia et une résidence pour ses vieux jours, qu'il appelle en grec un *ἐργητήριον*, mot rare qui apparaît seulement chez Plutarque. Il est clair qu'il s'agit là de deux mots grecs pour lesquels il est impossible de trouver un équivalent latin : le « mot juste » est un terme grec.

54. O. Wenskus, « Wie schreibt man einer Dame? Zum Problem der Sprachwahl in der römischen Epistolographie », *Wiener Studien. Zeitschrift für die klassische Philologie*, 114, 2001, p. 215-232.

Pactus dans une lettre qu'il lui adresse en 46⁵⁵, où il se plaint de la *peregrinitas* qui s'est insinuée à Rome. En revanche, avec un ami intime comme Atticus, qui se présente comme plus grec que les Grecs eux-mêmes, Cicéron n'hésite pas à employer de nombreux mots grecs. La chronologie joue aussi un rôle très important⁵⁶. On constate que Cicéron, à certains moments de sa carrière, fait un plus grand usage du grec qu'à d'autres. Ainsi, durant son exil, il refuse tout emploi de mots grecs, mais un mois après son retour, il retrouve ses habitudes du passé. Dans les lettres de l'année 56, on enregistre 63 mots grecs. On retrouve une absence totale de grec dans les lettres des années 48 et 47, deux années qui correspondent une nouvelle fois à une période de crise politique. En revanche, durant les années 45-44, durant lesquelles il compose ses traités de philosophie, on trouve à nouveau du grec dans ses lettres. Dans les jours qui ont suivi directement la mort de sa fille Tullia, dont il fut très affecté, en février 45, Cicéron évite une nouvelle fois le grec. On peut en déduire qu'il y a une dimension psychologique dans le *code-switching* chez Cicéron. Lorsqu'il traverse une période de tension et d'inquiétude, il évite le grec. Lorsqu'il est plus détendu, il l'utilise à nouveau. L'utilisation du grec relève donc d'un *choix conscient* : il s'agit d'un artifice, d'un jeu littéraire, qu'il ne se permet qu'avec certains correspondants, comme Atticus, et à certains moments de sa vie, ceux où son esprit est plus libre.

Bilinguisme, diglossie et identité dans l'*Imperium Romanum* : le choix de la langue

On lit souvent sous la plume des linguistes que la langue est le facteur identitaire le plus important. Même dans une société monolingue où il n'y a aucun contact avec d'autres langues, il existe une conscience que la langue confère à ceux qui la parlent une identité particulière dans le monde. On parle de la richesse d'une langue, ce qui entraîne la fierté de ceux qui la parlent et le sentiment que cette langue représente implicitement la réalisation culturelle de ce peuple. Lorsqu'au sein d'une même communauté coexistent deux langues dont l'une occupe une position dominante, cette dualité peut entraîner des conséquences sur le statut, l'identité et l'évolution de la langue dominée. On remarque ainsi que, sous l'Empire romain, les communautés grecques d'Italie ont eu le souci d'affirmer leur identité face au monde romain. Elles ont pour cela développé des institutions et tout un vocabulaire pour les désigner qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le monde grec⁵⁷.

La situation linguistique des provinces orientales de l'Empire, qui est romain, non latin, illustre encore un autre aspect : la différence entre *bilinguisme* et *diglossie*. Selon la définition donnée par C. A. Ferguson et J. Fishman⁵⁸, on entend par *bilinguisme* une situation linguistique dans laquelle deux langues sont utilisées indistinctement dans toute situation et dans toute forme de communication. Par *diglossie*, on doit comprendre l'utilisation de deux langues avec des valeurs sociales et un prestige différents. L'une d'entre elles, qui a un statut élevé, est réservée à l'administration, à l'éducation et aux cérémonies religieuses. L'autre, qui a une position inférieure, est utilisée dans la conversation de tous les jours et dans toutes les occasions qui n'ont pas un caractère formel. On peut ainsi définir quatre comportements linguistiques en se fondant sur cette distinction : *diglossie* et *bilinguisme*, *diglossie* sans *bilinguisme*, *bilinguisme* sans *diglossie*, et *ni diglossie ni bilinguisme*.

L'étude des témoignages épigraphiques montre que l'Empire romain est caractérisé par une situation de *diglossie* dans le sens où l'entend J. Fishman : dans les domaines de la communication le grec et le latin ont des fonctions différentes. La situation est assez complexe, car il est impossible de déterminer quelles fonctions chaque langue remplissait exactement. Pour cela, il faut tenir compte du contexte géographique, social et linguistique. Nous ne sommes pas en face de deux langues dont l'une serait dominante et l'autre dominée. Les deux langues jouent les deux rôles dans différentes parties de l'Empire et dans différentes circonstances. Pour interpréter correctement les formes de comportement de *diglossie*, il faut chaque fois prendre en considération, cas par cas, la communauté linguistique spécifique, le statut social, les besoins de celui qui écrit et la façon dont il perçoit les auditeurs. Il serait faux de penser que les personnes qui avaient un statut social peu élevé étaient monolingues, tandis que les membres des élites étaient bilingues. Les textes épigraphiques montrent en effet que le *bilinguisme* touche même les couches inférieures de la société. D'autre part, les textes grecs et latins, qu'ils soient monolingues ou bilingues, ne fonctionnent pas de la même façon⁵⁹. Le grec et le latin assument des fonctions différentes dans des aires géographiques différentes et dans des contextes sociaux différents.

Voici quatre exemples empruntés à l'épigraphie et à la papyrologie permettant d'étudier des notions de *diglossie* et d'*identité*.

55. Cicéron, *Ad Familiars*, IX, 15.

56. P. Vanni, « La distribuzione cronologica della parole greche nell' epistolario di Cicero », dans *Rendiconti, Istituto Lombarbo Accademia di Scienze e Lettere, Classe di Lettere, Scienze morali e storiche*, 85, 1952, p. 50-68.

57. G. W. Bowersock, « Les Grecs "barbarisés" », *Klèma*, 17, 1992, p. 249-257.

58. Voir n. 5.

59. Voir la conclusion de B. Levick, « The Latin Inscriptions of Asia Minor », dans *Latin vulgaris-latinus Iantij, Actes du VI colloque international sur le latin*, op. cit. n. 11, p. 402 : « In the Greek-speaking provinces there was a further choice to be made, consciously or unconsciously. A Latin inscription need not be quite the same thing in each of the two halves of the Empire. »

Les *collegia* de Délos

L'île de Délos fut un centre commercial de premier plan qui s'est développée à partir du III^e siècle av. J.-C. Les inscriptions bilingues que l'on y trouve (en particulier des dédicaces), étudiées par Gérard Siebert⁶⁰, montrent que les deux langues y ont coexisté dans une sorte d'osmose. L'inscription ILS 9237 (dernier quart du II^e siècle av. J.-C.) est une liste bilingue de membres d'une association religieuse de l'île⁶¹. Elle commence par les noms de six personnes de condition libre d'origine italique. Viennent ensuite les noms de six affranchis, dont quatre sont d'origine grecque. La première partie du texte est en latin, la seconde, qui en est la traduction, est en grec. La version latine fait référence au statut social, tandis que la traduction grecque ne le mentionne pas. Les personnes de condition libre sont mentionnées selon le mode latin de présentation des noms (par exemple Τέλος "Ἱεὸς Τίτρου υἱὸς Αἰβῶν = C. Heius T. f. Libo). Comme la version latine vient avant la version grecque et que les personnes de condition libre sont nommées selon le mode latin même dans la version grecque, on peut en conclure que, malgré l'existence de la version grecque, le texte latin joue le rôle le plus important. Pour souligner l'identité et les distinctions sociales, la langue est un facteur important, mais ce n'est pas le seul. Dans ce cas, un autre critère est à prendre en considération pour définir l'appartenance ethnique et les distinctions sociales, à savoir la façon romaine de donner les noms. Les *collegia* de Délos avaient en effet le souci de définir une identité latine dans un environnement grec.

Textes bilingues sur les bases de statues du gymnase du port d'Éphèse

Un autre dossier intéressant est composé de cinq inscriptions bilingues au sens étroit du terme d'Éphèse gravées sur les bases de statues dans le même complexe architectural de la ville datant de la fin du règne de Domitien⁶². Ces textes à caractère privé et d'autres du même genre permettent de conclure que le latin a pénétré plus profondément qu'on ne l'imagine généralement

dans la société des cités des provinces orientales. Ils permettent une étude sociolinguistique de l'Éphèse gréco-romaine et montrent qu'il ne s'agit pas d'une traduction mécanique d'une langue à l'autre. Ces textes contiennent implicitement une appréciation des différences politiques et culturelles entre Rome et ses sujets grecs dans le domaine public, comparable à celle qui existe entre la version latine des *Res gestae* d'Auguste et la traduction grecque⁶³. Je dois me contenter de donner un seul exemple : la différence dans la façon de décrire la ville dans les sections grecque et latine. En grec, Éphèse est présentée comme une « ville-temple » du culte impérial provincial. Les versions latines présentent la ville simplement comme *civitas Ephesiorum*. La phraseologie différente révèle la coexistence de deux perspectives politiques en contraste, celle de la communauté provinciale, exprimée en grec, et celle du pouvoir, formulée en latin. La même remarque vaut pour les formules de datation insérées dans les inscriptions. Chaque langue a donc sa fonction propre et sert à transmettre une perception différente de la ville d'Éphèse.

Une épitaphe d'Éphèse pour Marcellus et son fils (seconde moitié du II^e siècle)

Les inscriptions dont il vient d'être question sont bilingues au sens strict du terme (le même texte dédoublé dans les deux langues). Il existe aussi de nombreux exemples d'inscriptions bilingues au sens large du terme, c'est-à-dire que les deux langues y sont employées pour des textes différents sans la moindre répétition. Dans certains cas, on passe du grec au latin plusieurs fois au cours du même texte. Il s'agit d'un *code-switching* comparable à celui que l'on trouve dans les lettres de Cicéron. Ce sont des cas très intéressants pour l'étude du choix de langue, car le passage du latin au grec relève d'une volonté délibérée. On trouve dans la *pars Orientalis* des inscriptions qui sont majoritairement en latin, mais dans lesquelles sont insérées de brèves phrases en grec. Une épitaphe d'Éphèse, de la seconde moitié du II^e siècle, pour Marcellus et son fils, est de ce type⁶⁴. Une affranchie impériale, Philoumène, a fait ériger un monument pour son mari et son fils. Elle le rappelle en grec (l. 4-17). Vient ensuite (l. 18-22), en latin, une menace contre les pilliers de tombe. La partie latine mentionne aussi que la tombe sera défendue par les hommes de la chancellerie d'Éphèse (*ab his qui sunt in tabulario Ephesi*). Les collègues de feu son époux. Il s'agit d'un passage rédigé directement en latin, non d'une adaptation latine d'un original grec (comme

60. G. Siebert, « Dedicaces déliennes et culture bilingue », dans R. G. Khoury (dir.), *Urbaniten und Urbanitätsformulare im Klassischen Altertum und in den orientalischen Kulturen*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 1999, p. 95-101 ; J. N. Adams, « Bilingualism at Delos », dans J. N. Adams, M. Jansse et S. Swain, *op. cit.*, n. 49, p. 103-127.

61. I. Touloumakos, *Οἰκίατρες Ελληνικῶν καὶ Ῥωμαίων ἀναθημάτων ἐπιγραφῶν*, dans A. D. Rizakis (dir.), *Roman Onomastics in the Greek East, Social and Political Aspects. Proceedings of the International Colloquium on Roman Onomastics, Athens, 7-9 September 1993*, Athènes, 1996 (Μακαρικήα, 21), p. 43-54 ; J. N. Adams, *op. cit.*, n. 47, p. 666-668.

62. Ces inscriptions à caractère privé ont été étudiées par R. A. Kearnsley dans le volume commémoratif du centenaire des fouilles autrichiennes à Éphèse : R. A. Kearnsley, *Bilingual Inscriptions at Ephesus: The Statue Bases from the Harbour Gymnasium*, dans H. Friesinger et E. Krinzinger (dir.), *100 Jahre Österreichische Forschungen in Ephesos. Akten des Symposiums Wien 1995*, Vienne, 1999, (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Denkschriften, 260, Archäologische Forschungen, 1), p. 147-155.

63. Je l'ai montré dans mon article « Bilingualism, translations et histoire des textes dans l'Orient grec (I^{er}-IV^e siècle apr. J.-C.) », *Revue d'histoire des textes*, 27, 1997, p. 1-28.

64. R. A. Kearnsley, « A Bilingual Epitaph from Ephesus for the Son of a Tabularius in the Familia Caesaris », dans *Seine und Wege: Festschrift für D. Kribbe zum 65. Geburtstag*, Vienne, 1999, p. 77-88 ; R. A. Kearnsley et T. V. Evans, *Greeks and Romans in Imperial Asia: Mixed Language Inscriptions and Linguistic Evidence for Cultural Interaction until the End of AD III*, Bonn, R. Habelt, 2001 (IK 59), n^o 75 ; B. Levick, *op. cit.*, n. 59, p. 393-402 (spéc. p. 399 et n. 21).

Le prouve le mot *sesterii* plutôt que *denarii*, qui est typique dans les inscriptions grecques d'Éphèse). L'épithaphe se termine *en grec* (l. 23-24) par une brève phrase disant que Philoumené a fait ériger le monument sur fonds propres. B. Levick⁶⁵ a interprété ce texte et d'autres du même genre en termes de nécessité de communication. Les parties latine et grecque sont destinées à des lecteurs différents. La menace contre les pillleurs de tombes rédigée en latin s'explique de deux façons : le latin est la langue du texte officiel, mais elle signifie aussi que des lecteurs pouvaient ne pas connaître le grec. C'était le cas, notamment, des soldats romains stationnés dans les villes grecques⁶⁶. La partie conclusive de l'épithaphe, en grec, montre que c'est cette langue qu'a choisie Philoumené. Pourtant, la façon dont le latin est enclavé entre deux sections en grec contenant les aspects personnels de l'inscription donne le sentiment que l'utilisation du latin n'est pas étrangère à la mentalité de Philoumené. Malgré le passage d'une langue à l'autre, l'inscription est homogène et révèle le bilinguisme de l'épouse, dû certainement à un mariage mixte (elle avait épousé un Romain). Cette conclusion est étayée par une comparaison avec une autre épithaphe, celle de Hellenia Metroe et de sa famille⁶⁷. Dans cette inscription datée de la fin du I^{er} siècle ou du début du II^e siècle, les informations données *en latin* le sont aussi *en grec*. De plus, c'est seulement à partir du texte grec que le lecteur peut avoir connaissance du message complet de l'épithaphe. Ces faits révèlent un bilinguisme plus superficiel et une appropriation incomplète de l'arrière-plan culturel de son mari, Castricius Valens⁶⁸.

Contrat de mariage en latin de Philadelphie (I^{er} siècle apr. J.-C.)

Certains textes unilingues peuvent aussi être éclairants dans la mesure où ils portent des traces d'un milieu bilingue dans lequel ils ont été rédigés, notamment sous forme d'emprunts linguistiques. Je ne citerai qu'un seul exemple, emprunté à l'Égypte romaine, un domaine très intéressant sur le plan sociolinguistique. Plusieurs papyrus documentaires permettent d'étudier la notion de *choix de langue*. Un bel exemple est un contrat de mariage en latin de Philadelphie (I^{er} siècle apr. J.-C.), récemment étudié par Martti Leivo et Hilla Halla-aho⁶⁹. Ce texte est une production émanant d'hellénophones n'ayant qu'une connaissance imparfaite de la langue de Rome. Bien que l'orthographe soit en général correcte, le document est rempli d'interférences. L'utilisation du latin est exceptionnelle pour ce genre de documents. Le texte aurait été

rédigé dans un contexte social composé de soldats et de vétérans. Or, le latin constitue une langue de prestige dans ce milieu. Il est en effet la langue de l'armée et du citoyen romain. Les noms du père de la jeune fille et du futur mari sont romains : Nommianus et M. Petronius Servilius. Le contrat présente clairement des signes – notamment des emprunts lexicaux – d'une situation où la langue L² (latin) est utilisée dans un environnement L¹ (grec). Le latin fut probablement choisi par Nommianus lui-même. Après le choix de la langue, on désigna un scribe compétent en latin. Le scribe se chargea de rédiger correctement les phrases légales et ensuite les parties énumèrent les composantes de la dot selon le modèle des contrats de mariage grecs. Le contrat contient un grand nombre de mots et de phrases correctes. On peut en conclure que celui qui l'a rédigé – que ce soit le scribe ou Nommianus lui-même – connaissait assez de latin pour être capable de latiniser un grand nombre des mots grecs originaux. Pour finir, le contrat a été signé *en grec* par des personnes qui portaient des noms latins. On peut définir le document comme un exemple de mélange de deux types de contrats et de deux langues. Les interférences que l'on trouve dans ce contrat représentent le niveau synchronique du contact linguistique. Comme l'utilisation de la langue L² est plutôt artificielle et se justifie par des raisons de prestige, le *code-switching* est fréquent – surtout pour des termes techniques qui désignent des objets spécifiques du *mundus militaris*.

Conclusion

En accord avec le thème de ce colloque, ma contribution a voulu montrer l'importance du lien entre langue et société et plaide en faveur d'une vision nuancée du phénomène des langues dans l'Antiquité. Le bilinguisme gréco-latin caractéristique du monde gréco-romain ne peut être réduit à un modèle unique, tant le rapport entre les deux langues est riche en conflits, en tensions et en ambivalences.

Je tiens trois conclusions.

Premièrement, l'une des conséquences majeures de la conquête romaine, peut-être la plus importante, fut la diffusion du latin et de la culture romaine dans les pays soumis, même si Rome n'a pas eu de véritable politique linguistique et si son attitude à l'égard des problèmes sociolinguistiques fut souple et adaptée aux exigences réelles de chaque situation. Sous la République, on constate en effet une grande souplesse dans l'utilisation des langues qui caractérise l'attitude des magistrats romains dans leurs rapports avec la Grèce. Même si le bilinguisme est fréquent chez les Romains de la République, dans la sphère publique, le latin conserve un rôle de *langue de prestige*, langue de la domination de Rome. Malgré cette souplesse, une concurrence naturelle s'est instaurée entre la langue des dominants et celle des dominés. En Occident, le latin est devenu l'unique langue de communication, orale comme écrite, tandis qu'en Orient on a assisté

65. Voir n. 59.

66. La langue de l'armée était le latin et nous savons, grâce aux témoignages des papyrus d'Égypte, que les soldats romains apprenaient le grec avec difficulté.

67. R. A. Kearsley et T. V. Evans, *op. cit.*, n. 64, n° 36.

68. Voir l'aperçu général dans R. A. Kearsley et T. V. Evans, *op. cit.*, n. 64, p. 147-156.

69. M. Leivo et Hilla Halla-aho, « A Marriage Contract: Aspects of Latin-Greek Language Contact (P. Mich. VII 434 and P. RyI. IV 612 = ChLA IV 249) », *Mnemosyne*, 55, 2002, p. 560-580; cf. J. N. Adams, *op. cit.*, n. 47, p. 623-629.

WOOLF G., « Becoming Roman, Slaying Greek: Culture, Identity and the Civilizing Process in the Roman East », dans *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, 40, 1994, p. 116-143.

ZGUSTA L., « Die Rolle des Griechischen im römischen Kaiserreich », dans G. Neumann et J. Untermann (dir.), *Die Sprachen im römischen Reich der Kaiserzeit. Kolloquium vom 8 bis 10 April 1974*, Cologne-Bonn, Rheinland-Verlag (Beihefte der *Bonner Jahrbücher*, 40), 1980, p. 121-145.

La langue des actes éthiopiens à l'épreuve de la modernité : un recueil de chartes royales daté de 1943 (église de Mahdärä Maryam, Bägämder)

Entité politique ancienne, le royaume chrétien d'Éthiopie a produit de nombreux documents écrits pour témoigner de son histoire et pour administrer ses peuples, ses institutions et ses terres. Dans le multilinguisme des vastes territoires sur lesquels l'État chrétien exerça sa domination, deux langues sont liées au pouvoir : le gé'ez et l'amharique. On les présente volontiers dans une opposition simple. Le gé'ez serait ainsi la langue de l'écrit et de la liturgie tandis que l'amharique serait la langue véhiculaire, la langue de l'oralité. C'est à ce rapport de tension linguistique que nous allons nous intéresser ici en nous posant une question : comment l'amharique est-il devenu la langue écrite du pouvoir ? Vaste sujet que dans le cadre nécessairement restreint d'un article nous allons aborder au travers d'un texte. Il s'agit d'une synthèse élaborée au milieu du XIX^e siècle des « chartes royales » faites au bénéfice d'une église fondée à la fin du XVII^e siècle par une reine, synthèse reprise et augmentée en 1943, après l'occupation italienne.

Une diglossie au pouvoir dans un contexte de multilinguisme

Le gé'ez, la plus ancienne des langues dites « éthio-sémitiques », est utilisé dans le royaume d'Éthiopie depuis la période du royaume aksumite qui se forme comme entité politique au I^{er} siècle de notre ère. Les témoignages épigraphiques les plus anciens datent du III^e siècle de notre ère. Lorsqu'au IV^e siècle Ezana, le souverain du royaume d'Aksoum, se convertit au christianisme, il fait aussi le choix d'une écriture et d'une langue : le gé'ez, transcrit avec un système d'écriture syllabique d'abord consonantique dérivé d'une forme cursive du sud-arabique¹. Des inscriptions épigraphiques tout comme de courts slogans sur les pièces de monnaie montrent que le gé'ez prit le pas au cours de ce règne sur le grec et le pseudo-sabéen, langues des échanges diplomatiques et

1. La synthèse la plus récente sur les développements historiographiques et les nouvelles découvertes dans ce domaine est celle de S. Fransouzoff, « South Arabian minuscule writing and early Ethiopian script of Pre-Aksumite graffiti: typological resemblance or genetic interdependence? », dans *Proceedings of the Fifteenth International Conference of Ethiopian Studies, Hamburg 2003*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2006, (Aethiopsistische Forschungen 65), p. 572-586.